

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

## **SUR DES DEMANDES D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ET DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

(ARTICLES R.123-3 À R.123-27 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT, ARTICLE R.423-57 DU CODE DE L'URBANISME)

**OBJET** : PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT À USAGE D'ENTREPOSAGE ET DE BUREAUX À BEAUGENCY, FAISANT L'OBJET D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ET DE PERMIS DE CONSTRUIRE.

**PETITIONNAIRE :**

SOCIÉTÉ VAL DE LOIRE PROMOTION - SIÈGE SOCIAL : 11 RUE RENÉ ROSE – ZA DES PIERRELETS - 45380 CHAINGY.

**EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION** : RUE DE POINTE MAUBINÉE, 45190 BEAUGENCY

**DUREE DE L'ENQUETE** : 31 JOURS CONSÉCUTIFS, DU **MARDI 13 JUN 2023, 9 HEURES, AU JEUDI 13 JUILLET 2023 INCLUS, 12 HEURES.**

**LES DOSSIERS**, COMPRENANT NOTAMMENT UNE ÉTUDE D'IMPACT ET SON RÉSUMÉ NON TECHNIQUE, ASSORTIS DE L'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE SERONT CONSULTABLES EN MAIRIE DE BEAUGENCY OÙ LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE PENDANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE ET FORMULER SES OBSERVATIONS SUR UN REGISTRE OUVERT À CET EFFET.

CES DOSSIERS SERONT AUSSI CONSULTABLES SUR UN POSTE INFORMATIQUE EN MAIRIE DE BEAUGENCY AUX MÊMES HORAIRES ET SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET <https://www.loiret.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite-et-risques/Risques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-I.C.P.E.-et-autorisation-unique/Dossiers-d-ICPE-et-dossiers-d-autorisation-unique-en-cours/Autorisations-ICPE-et-autorisations-uniques>

LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT OBTENIR DES INFORMATIONS SUR LE PROJET AUPRÈS DE la société VAL DE LOIRE PROMOTION.

**COMMISSAIRE-ENQUETEUR** : MME MARTINE RAGEY, GÉOMÈTRE EXPERT HONORAIRE, DÉSIGNÉE EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR, SE TIENDRA À LA DISPOSITION DU PUBLIC EN MAIRIE DE BEAUGENCY :

- **MARDI 13 JUN 2023, DE 9H00 À 12H00,**
- **MERCREDI 28 JUN 2023, DE 14H00 À 17H00,**
- **SAMEDI 8 JUILLET 2023, DE 9H00 À 12H00**
- **JEUDI 13 JUILLET 2023, DE 9H00 À 12H00.**

DES OBSERVATIONS, QUI SERONT ANNEXÉES AU REGISTRE DÉPOSÉ EN MAIRIE, POURRONT LUI ÊTRE ADRESSÉES PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PAR VOIE POSTALE À LA MAIRIE DE BEAUGENCY.

LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT TRANSMETTRE SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS PAR COURRIEL À L'ADRESSE « [ddpp-sei-vdlp@loiret.gouv.fr](mailto:ddpp-sei-vdlp@loiret.gouv.fr) » PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE. LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS TRANSMISES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE SERONT CONSULTABLES SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET DANS LES MEILLEURS DÉLAIS.

**LE RAPPORT UNIQUE DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR ET SES CONCLUSIONS** SERONT CONSULTABLES PENDANT UN AN À COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE EN MAIRIE DE BEAUGENCY, À LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DU LOIRET (SERVICE SÉCURITÉ DE L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL), ET SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET.

**À L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE**, LES DÉCISIONS D'AUTORISATION OU DE REFUS SERONT PRISES SUR LES DEUX DEMANDES PAR LES AUTORITÉS COMPÉTENTES SUIVANTES :

- PERMIS DE CONSTRUIRE : M. LE MAIRE DE BEAUGENCY,
- AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE : MME LA PRÉFÈTE DU LOIRET.